



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 15 juin 2018

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers: 8 juin 2018

Présents: MM. Eischen Félix, bourgmestre; Scholtes Guy et Koch Lucien, échevins;
MM. Bissen Marc, Bonifas Larry, Breden Guy, Hansen Thomas, Mme Heintz
Nathalie, MM. Kockelmann Romain, Kohnen Guy et Noesen André, conseillers;
M. Back Mike, secrétaire communal.

Excusés: Néant.

Point de l'ordre du jour: **13**

Objet: **Indemnités de stage allouées aux étudiants des grades de bachelor et de master**

Le Conseil Communal,

Considérant que la commune de Kehlen s'est engagée d'encadrer des étudiants de l'enseignement universitaire qui doivent réaliser un stage obligatoire dans le cadre de leurs études;

Considérant que les étudiants nécessitent un encadrement adéquat de la part d'un tuteur mis à disposition par la commune de Kehlen, mais qu'ils réalisent également un projet d'application concrète et à valeur ajoutée pour la commune, qu'il y a partant lieu d'introduire une indemnité de stage allouée aux étudiants des grades de bachelor et de master;

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et sur proposition du collège échevinal, unanimement

Fixe les indemnités de stage allouées aux étudiants des grades de bachelor et de master comme suit:

- a) 35,35 Euros (n.i. 794,54) par jour, à partir de la 1^{ère} année du grade de bachelor;
- b) 42,50 Euros (n.i. 794,54) par jour, à partir de la 1^{ère} année du grade de master;

Transmet la présente à l'autorité supérieure pour approbation.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 15 juin 2018,

Le Secrétaire,
Back Mike,



N° 709118
Vu et approuvé
Luxembourg, le 29 AOÛT 2018
Pour le Ministre de l'Intérieur
p.p.d.

Le Président,
Eischen Félix,